

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Valide du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ATTESTE QUE

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU CONTREFORT

offre un service de transport effectué par un conducteur bénévole conformément
à la *Loi concernant les services de transport par taxi* (chapitre S-6.01)



Dominique Breton, sous-ministre adjointe
Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles
et aux communautés

Santé
et Services sociaux
Québec 

